

MAGVILLE

La démocratie, c'est aussi la **tranquillité** et la **sécurité**

La **police municipale renforce son action**

RÉPONDRE À VOS DEMANDES :

Une police de proximité



Une police de proximité patrouille quotidiennement sur l'ensemble du territoire communal, en centre ville, dans les lotissements, les hameaux, à pieds ou en voiture et intervient dès qu'un riverain les sollicite.

Ils sont au service des villemuriens et plus largement de tout le public. Qu'il s'agisse d'un commerçant, d'un artisan ou de tout autre administré, la police est présente pour vous renseigner.

L'implication de la police est forte dans les manifestations régulières ou exceptionnelles. Ils sont notamment très impliqués sur le marché où ils font

respecter le règlement : emplacements, horaires, propreté, etc.

A chaque déplacement du marché, ils balisent les espaces : pose des barrières et des panneaux d'interdiction de circuler ou de stationner. Ils sont missionnés également pour les foires, vide-greniers et autres manifestations de rues (carnaval, courses...).



ASSURER VOTRE TRANQUILLITÉ :

Une meilleure surveillance du territoire



Le travail de la police municipale de Villemur-sur-Tarn a nettement progressé durant les deux années écoulées.

Elle est la garante de la tranquillité et la salubrité publiques (tapages, abandons de déchets, animaux errants...).

De nouveaux services tels que **l'opération tranquillité vacances** ou encore des **patrouilles nocturnes** régulières ont été mises en place.

Dans le cadre de ces opérations, en 2010, 61 habitations ont été surveillées. La police municipale a effectué 20 patrouilles de nuit. Les horaires ont été élargis et la présence du service a été étendue.

Ainsi, la police municipale a été présente 357 jours sur 365 en 2010 contre 354 en 2009.



VOUS PROTÉGER :

Une coopération efficace avec la gendarmerie

La coopération entre la police municipale et la Gendarmerie ne cesse de croître, donnant ainsi une réponse plus adaptée à l'évolution des attentes de nos concitoyens pour tout ce qui concerne la tranquillité et la sécurité publiques.

Cette coopération se traduit par l'échange d'informations à caractère judiciaire avec la brigade locale ou les services spécialisés, et par un travail commun de lutte contre la délinquance. Cette coopération a permis durant l'année 2010 de pratiquer cinq interpellations, qui ont mis fin aux agissements de plusieurs délinquants très actifs sur la commune. Pour autant, si la sécurité est primordiale, il est impossible de couvrir en permanence les 50 km² du territoire de la commune.

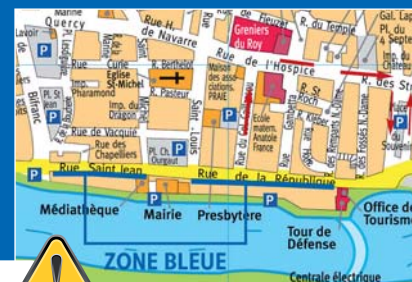
La municipalité de Villemur-sur-Tarn a œuvré, avec succès, pour que de nouveaux effectifs de gendarmerie (qui dépend de l'Etat), soient déployés sur notre commune. C'est ainsi que, suite à nos demandes répétées, ce sont désormais 9 gendarmes au lieu de 7 qui couvrent notre territoire.

ASSURER LA FLUIDITÉ DE LA CIRCULATION :

faire respecter la zone bleue

Une des missions principales de notre Police est de faire respecter le code de la route afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et la fluidité optimale de la circulation et du stationnement (zone bleue, stationnement gênant ou abusif, ...).

Dans le but de **prévenir les stationnements gênants**, la municipalité a investi dans la mise en place de mobilier urbain limitant les infractions dans certaines zones, notamment devant l'école maternelle Anatole France, ou rue de la République.



LA ZONE BLEUE



La zone bleue, mise en place depuis un an, a rendu possible l'optimisation des places de stationnement des rues de la République et Saint-Jean, de manière à faciliter les achats dans les commerces de proximité.

POUR MÉMOIRE, CI-APRÈS LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA ZONE BLEUE :

Tous les jours de 9 heures à 18 heures, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

Une contravention d'un montant de 11€ actuellement, (conformément au Code de la route et à l'arrêté municipal) est applicable lorsque :

- > Le disque est absent ou mal positionné
- > Le temps autorisé est dépassé
- > L'heure mentionnée n'est pas valide

Le conducteur s'expose à une contravention de 35 € et une mise en fourrière :

Lorsque le véhicule stationne sur un même emplacement de zone bleue de façon ininterrompue au-delà de 24 heures.



RESPONSABILISER LES CONDUCTEURS :

un cinémomètre pour contrôler la vitesse en ville

Vous êtes nombreux à nous signaler la vitesse excessive pratiquée par certains véhicules en agglomération.

Dans un futur proche, la police municipale sera dotée d'un appareil de mesure de la vitesse des usagers de la route (cinémomètre) comme c'est déjà le cas dans de nombreuses communes des environs (Bessières, Fronton...). Il est prévu un matériel de dernière génération, capable de capter la vitesse des véhicules à 400 mètres du lieu d'interception.

Cet appareil permettra de s'impliquer de façon plus importante dans la lutte contre les comportements dangereux au volant, et ainsi diminuer au maximum le risque d'accident de la circulation, notamment dans des lieux sensibles tels que les sorties d'école, les accès aux différents lotissements, ... Ce matériel vise tout d'abord à dissuader et à prévenir les usagers de la route et, le cas échéant de sanctionner les comportements les plus à risques. Il ne s'agit donc pas d'un moyen de contrôle automatisé mais bien d'un appareil qui permet d'éduquer, de responsabiliser, de dissuader ou de verbaliser selon la vitesse relevée.



2 Aménagements urbains et routiers :

Nous investissons pour votre Sécurité

▶ LA SÉCURITÉ, CE SONT AUSSI LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS



Déjà réalisés !



Allée Charles de Gaulle :

Mise en place d'un ralentisseur devant l'école et de deux coussins berlinois. Une aire de retournement des bus comprenant une chicane permet de ralentir la vitesse à l'entrée de Villemur.

Quai Scipion de Joyeuse :

La réfection de la chaussée s'est accompagnée de la mise en place de deux chicanes pour ralentir la vitesse.

Avenue Président Kennedy :

A l'intersection de la rue Victor Hugo, création d'une chicane et pose d'un coussin berlinois pour faire respecter la limitation de vitesse.



A venir !

Avenue Président Kennedy : Le même dispositif qu'à l'intersection avec la rue Victor Hugo est prévu pour l'automne 2012 à l'intersection de la rue Stendhal et de la rue Guynemer.

« **Tourner à gauche** » avenue du Général Leclerc : Il permettra d'assurer la sécurité des véhicules qui entrent et sortent de Bernadou. La création d'un îlot central avec une voie de stockage en son centre ralentira les véhicules. Prévu pour le premier trimestre 2012.

Quartier de Magnanac : Construction d'un rond-point au carrefour de la RD 630 et de la RD 29 pour la sécurisation du carrefour le plus accidentogène de la commune. Début des travaux d'aménagement de la zone à la fin du deuxième semestre 2011.

▶ RÉDUIRE LA VITESSE DANS LES HAMEAUX :

Le classement en agglomération de Sayrac et du Terme

Afin de répondre aux attentes des riverains concernant la vitesse excessive dans les hameaux, le Conseil Municipal dans sa séance du 13 décembre 2010 a procédé au classement en agglomération des hameaux du Terme et de Sayrac.

Cette mesure va permettre de réduire légalement la vitesse des véhicules à 50 km/h – voire à 30 – mais également d'engager des travaux d'aménagements de voiries (trottoirs, équipements urbains), et de sécurisation (rétrécissements de voies, ralentisseurs).

Ces travaux interviendront cependant dans un second temps, après la mise en place de l'assainissement collectif, qui engendrera de nombreuses saignées dans les voiries, pour le passage des réseaux.

4 Avis d'information

▶ RECENSEMENT DES LOGEMENTS



accessibles aux personnes handicapées

La loi du 11 février 2005, "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées" doit permettre à toutes les personnes quel que soit leur handicap (physique, sensoriel, mental, psychique...) d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale. Une série de textes est venue préciser la mise en œuvre du principe d'accessibilité posé par la loi. Un de ces textes prévoit la création d'une commission communale d'accessibilité dont l'une des missions sera d'organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux handicapés.

Les propriétaires de logements loués ou susceptibles d'être loués, trouveront ci-joint un questionnaire à compléter et à retourner en mairie afin de recenser l'offre de logements accessibles.

▶ PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans l'attente d'une prochaine réunion publique de concertation sur le projet de P.L.U., nous tenons à la disposition du public, en mairie (aux heures d'ouverture) :

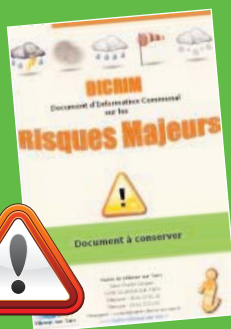
- Les éléments du diagnostic,
- le projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

Un registre de recueil des vos observations est aussi à votre disposition.

3 Prévenir les risques majeurs sur notre commune



LE D.I.C.R.I.M. DANS VOS BOÎTES AUX LETTRES



Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) énonce les mesures préventives à prendre en cas de catastrophes majeures pouvant se produire sur le territoire de la commune de Villemur-sur-Tarn. Celle-ci est concernée par des risques majeurs, naturels (l'inondation de plaine), et technologiques liés au transport de matières dangereuses.

Le D.I.C.R.I.M. vise à sensibiliser la population et prescrit des consignes de sécurité dont la mise en œuvre est essentielle pour notre sauvegarde. Il est un outil indispensable à notre sécurité. **Ce document est à conserver précieusement.**

5 Des élus à votre service

DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS !

Parce que vous êtes aux premières loges pour donner votre sentiment sur la vie quotidienne dans votre quartier, et que votre avis a été important notamment dans la détermination des aménagements sécuritaires prioritaires sur notre commune (vous en trouverez quelques exemples dans ce journal), vos référents de quartiers tiendront leur permanence :

Les samedis 21 mai et 29 octobre de 9h00 à 12h00. Venez nombreux !

Référents	Quartiers	Lieu de rencontre
Daniel REGIS	Centre Ville 1	Mairie
Jean-Claude AMIEL	Centre Ville 2	Ecole maternelle A. France
Jacques ASO	Rive gauche 1	Ecole maternelle Michelet
Monique AUFFRET DE VECCHI	Rive gauche 2	Ecole primaire Michelet
Patrice BRAGAGNOLO	Magnanac	Salle des fêtes de Magnanac
Ingrid TERRANCLE	Le Terme	Salle des fêtes du Terme
Pierre GUERCI	Sayrac	Salle des fêtes de Sayrac
Maryse WOLFF	Les Filhols	Place du hameau des Filhols

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vos élus mobilisés jour et nuit !

A Villemur, les élus sont mobilisés pour les urgences, de jour comme de nuit, les week-ends comme le reste de la semaine :

« Allo ici la gendarmerie, pouvez-vous venir, un accident vient de se produire sur la commune ? ».



A l'autre bout du fil, l' élu de permanence répond et vient sur place prendre les dispositions nécessaires.

C'est une nouveauté de votre municipalité.

Depuis presque deux ans, afin d'assurer un service mieux adapté à la population, le Maire ou un de ses adjoints est de permanence en dehors des horaires d'ouverture de la mairie.

Ainsi, il peut être joint téléphoniquement par les services de police, de gendarmerie, de la Préfecture ou des pompiers...



Villemur bouge !



5 mars	Loto organisé par la FNACA au Théâtre à 20h30	26 mars	Soirée repas organisée par l'Association Destination Madagascar au Théâtre
12 mars	Spectacle variété avec "Les Amis de la chanson" à 20h45 organisé par le Comité Multifêtes de Villemur	3 avril	Loto de l'APPEL Sainte-Famille au Théâtre
12 mars	Choucroute organisée par le Comité des Fêtes de Magnanac	7 avril	Chorale et goûter organisés par les B.V.V. au Théâtre
13 mars	Stage de Tai-Chi organisé par l'Association Harmonie et mouvement aux Greniers du Roy de 9h à 18h	14 avril	Repas dansant organisé par les B.V.V. au Théâtre
17 mars	Repas dansant organisé par les B.V.V. au Théâtre municipal	16/17 avril	Foire du Printemps - en centre ville - foire commerciale rue de la République et rue Saint-Jean - Forains place Saint-Jean - Animations diverses
19 mars	Loto organisé par le Club canin au Théâtre à 20h30	16 avril	Printemps des poètes au Théâtre
20 mars	Spectacle pour enfants organisé par l'Association Harmonie et mouvement aux Greniers du Roy à 15 h	16 avril	Concours de pétanque officiel en triplette à Magnanac
20 mars	Cérémonie du 19 mars 1962 organisé par la FNACA	16/17 avril	Exposition « Voyage en Amérique » de l'A.S.E.M. à la Tour de Défense
20 mars	Rassemblement de Belles Mécaniques organisé par l'Ecurie Automobile du Villemurois dans le Parc de Bernadou toute la journée	17 avril	Représentation théâtrale aux Greniers du Roy
24 mars	Fête des Aînés organisée par les B.V.V. au Théâtre	17 avril	Vide grenier organisé par l'ASV Rugby au stade vélodrome
25 mars	Carnaval de la crèche aux Greniers du Roy	23/24 avril	Coupe de France de pétanque à Sayrac
25 mars	Journée « Bol de Riz » organisée par la Paroisse des 10 clochers à la Salle des fêtes de Sayrac de 17h à 20h	23 au 1^{er} mai	Exposition de peintures à la Tour de Défense

